

[Accueil](#) > [Les actualités](#) > [Communiqués de presse](#) > 2011

Conseil des ministres: intervention du Président de la République sur la prévention des conflits d'intérêts

CONSEIL DES MINISTRES

INTERVENTION DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Palais de l'Elysée -- Mercredi 9 février 2011

Cette communication sur la prévention des conflits d'intérêts est très importante. Nous devons impérativement favoriser la diffusion d'une véritable culture de la déontologie dans la vie publique française.

Ce n'est, en effet, qu'en étant irréprochables que les personnes qui exercent de hautes responsabilités renforceront la confiance des citoyens dans les institutions de l'Etat. Cette confiance est indispensable, parce qu'elle est au fondement même de notre contrat social.

Les exigences contemporaines en matière de morale publique se sont considérablement renforcées ces dernières années. Il convient de le comprendre et d'en tirer les conséquences. Les attentes des citoyens sont plus vives que par le passé et elles sont légitimes. Il est de notre devoir de ne pas les décevoir.

Le citoyen est en droit d'exiger de toute personne qui gouverne ou exerce des responsabilités publiques une réelle transparence.

Ce qui était commun il y a encore quelques années peut choquer aujourd'hui. Cela doit donc être strictement encadré. C'est ce qui m'a conduit dès mon élection à demander à la Cour des comptes de vérifier tous les ans les comptes et les pratiques de l'Elysée pour la première fois dans l'histoire de la Vème République.

Pour leurs vacances, désormais, les membres du Gouvernement devront privilégier la France. Les invitations à l'étranger seront autorisées par le Premier ministre, en accord avec la cellule diplomatique de la Présidence de la République, pour examiner leur compatibilité avec la politique étrangère de la France. Leurs modalités seront examinées par le Secrétariat Général du Gouvernement, qui les autorisera ou les interdira.

